

Commune de Montanay

DECISION DU MAIRE 20/2023 Marché de travaux portant extension du réfectoire de l'école primaire Avenant au lot 3 Métallerie serrurerie

Le Maire de la Montanay,

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2194-7,

Vu la délibération n° 2022-14 du 3 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Montanay,

Vu la décision n°04/2022 en date du 10 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux pour l'extension du réfectoire du restaurant scolaire et notamment du Lot 3 Métallerie-serrurerie à l'entreprise BIOMETAL, 64 route du Dauphiné, 69 800 SAINT PRIEST pour un montant de 33 001.80 € HT,

Vu l'avenant n° 1 abrogeant l'article 3.3.5 portant actualisation et révision du marché,

Vu l'avenant n° 2 relatif aux travaux supplémentaires suivants : Remplacement d'une porte existante par une porte coupe-feu 1h et portant le montant du marché à 36 186.80 € HT,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de prévoir la pose de la porte coupe-feu,

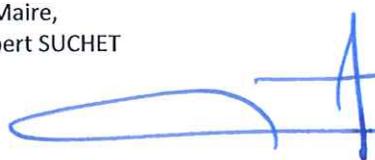
DECIDE

Article 1er : De conclure un avenant avec la société Biometal d'un montant de - 1 114.75 € HT diminuant le montant du marché de 36 186.80 € HT à 35 072.05 € HT soit une diminution de 3.08 %.

Article 2 : La présente décision sera couchée sur le registre des délibérations du Conseil Municipal

Article 3 : La présente décision sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles et transmise au Représentant de l'Etat dans le département du Rhône.

Fait à Montanay, le 13 juillet 2023,
Le Maire,
Gilbert SUCHET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mis en ligne le 17/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20230713-0202320-DE